



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 mars 2022

Membres du Conseil Municipal présents :

Alfred INGWEILER, Maire

M. François SCHNELL, 1^{ère} adjoint

Mme Myriam VIX, 2^{ème} adjointe

Mme Muriel ARON, M. Benjamin BALTZLI, M. Jacky KUNTZ, M. Richard ROBERT,
Mme Sonia FROHN, Mme Perrine LUDWIG, Mme Michèle PARISOT MULLER,
M. Stéphane POUVIL, M. Nicolas STEPHAN, M. Patrick BLANCHONG.

Absente excusée : Mme Céline PINTO qui donne procuration à M. Alfred INGWEILER

M. le Maire salue les membres présents et procède aux remerciements :

- A toutes les personnes qui ont participé au nettoyage de printemps
- A l'équipe qui a préparé la salle et a assuré le service à l'occasion de l'accueil des nouveaux arrivants 2020 et 2021 et des « récompensés fleurissement 2020 et 2021 ».
- A la commission « fêtes » pour l'organisation du carnaval des enfants
- A l'équipe de la bibliothèque pour l'organisation de la conférence du 04 mars
- A l'équipe qui a organisé la journée « talents du village »
- A l'ABM pour le concert du 05 mars

M. le Maire souhaite rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Délégation pour demande de travaux
- Rectification budget primitif 2022

La date de la prochaine séance du CM n'a pas été fixée.

2022.03.01 - Désignation du secrétaire de séance :

M. François SCHNELL a été désigné secrétaire de séance.

2022.03.02 - Approbation du compte-rendu du 25 février 2022 :

Le compte-rendu de la séance du 25 février 2022 a été adopté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

2022.03.03 - Affectation du produit de la chasse :

M. le Maire explique le principe de l'affectation du produit de la chasse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'affecter, comme tous les ans, une partie du produit de la location du droit de la chasse, soit la somme de 3 080 € (trois mille quatre vingt euros), au paiement partiel de la cotisation à la Caisse d'Assurance Accidents Agricole du Bas-Rhin.

Et charge M. le Maire à procéder à son paiement.

2022.03.04 - Aménagement paysager de la Rue des Vergers :

M. le Maire explique que les travaux de rénovation de la 2^{ème} tranche de la Rue des Vergers touchent à leur fin. Il reste encore quelques points de finition à régler et l'aménagement paysager à prévoir.

En ce qui concerne ce dernier point, une réunion est organisée le lundi 28 mars à 19 hrs à la salle festive avec les riverains, afin de recueillir leurs avis sur les possibilités d'aménagement des différentes plates-bandes qui ont été créées lors des travaux.

M. le Maire projette des photos des différents endroits à aménager.

2022.03.05 - Aménagement urbain :

M. le Maire rappelle la difficulté de stationnement à Ernolsheim et informe les conseillers qu'il y aurait possibilité de remédier à ce problème en aménageant une dizaine de places de parking Rue de Monswiller, à partir du n° 1, jusqu'à l'ancienne moissonneuse-batteuse.

M. le Maire projette des photos afin de présenter l'endroit exact aux conseillers.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe. Des devis vont être demandés.

2022.03.06 - Elections :

M. le Maire rappelle les prochaines élections présidentielles du 10 et du 24 avril 2022 qui se dérouleront dans la salle du conseil municipal à la mairie, de 08 hrs à 19 hrs. Les assesseurs et les membres du bureau de vote ont été définis.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

2022.03.07 - Soutien à l'Ukraine :

M. le Maire rappelle les documents envoyés aux conseillers concernant la collecte pour l'Ukraine.

Très rapidement, les différentes associations ont été saturées au niveau des dons matériels. Suite à la réunion de l'amicale des maires de la CCPS (Communauté des Communes du Pays de Saverne), il a été proposé d'uniformiser les "gestes" des communes en préconisant de verser 1 euros par habitant et cela au profit de la Protection Civile partenaire de l'AMF (amicale des Maires de France).

M. le Maire demande au conseil municipal :

- L'autorisation de participer à cette collecte
- De définir le montant à verser
- A quel organisme sera versé cette somme

Par 13 voix pour et 1 abstention, les conseillers autorisent M. le Maire à verser UN euro par habitant à la protection civile pour soutenir le peuple ukrainien.

Par ailleurs, la collecte lors de la journée « talents du village » a permis de réunir 250.- € qui sera reversée à la Croix Rouge.

2022.03.07 bis - Rectification ligne budgétaire :

M. le Maire explique que lors de l'élaboration du budget primitif 2022, l'article 6216 a été intégré par erreur au chapitre 011 alors qu'il fait partie du chapitre 012.

La trésorerie principale demande une délibération afin de procéder à la rectification et de prendre en compte la modification ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	DEPENSES
CH 011 : Charges à caractère général (chauffage, ONF)	228 400 €
CH 012 : Charges de personnel	121 950 €

A l'unanimité le conseil municipal autorise M. le Maire à rectifier le budget primitif 2022 et à intégrer l'article 6216 au chapitre 012.

2022.03.07 ter - Délégation pour déclaration préalable :

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a déposé une déclaration préalable de travaux en son nom personnel (installation d'une pergola) qui sera suivie d'une demande de



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques et de remplacement de la porte d'entrée de sa résidence.

L'article L.422-7 du Code de l'Urbanisme dispose que « si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un de ses membres pour prendre la décision ».

Par ailleurs, à l'appui d'une solution jurisprudentielle, la délégation de signature du maire à un adjoint ne saurait suffire (CE, 26 février 2001, Mme Dorwling-Carter). Un autre membre sera donc désigné par une délibération expresse du Conseil Municipal pour délivrer la déclaration préalable ou le permis de construire à la place du maire empêché.

M. le Maire propose à l'assemblée de désigner un de ses membres (excepté les adjoints).

M. Richard ROBERT soumet sa candidature.

M. le Maire demande à l'assemblée l'accord pour désigner M. Richard ROBERT comme son remplaçant pour délivrer les déclarations préalables évoquées ci-dessus.

A l'unanimité moins une voix, le Conseil Municipal, désigne M. Richard ROBERT pour délivrer les déclarations préalables de travaux de M. le Maire.

2022.03.08 – Délégations du maire :

M. le Maire informe le conseil des différents points suivants :

- De deux renoncations à la préemption sur immeuble et terrain
- Salle festive : un devis a été demandé pour le nettoyage des vitres de la salle et des faïences et carrelage de la cuisine et des toilettes. Un dispositif de réglage à distance du chauffage de la salle sera mis en place. La société Koenig procède actuellement au remplacement des carreaux fêlés dans les deux couloirs.
- Nouvelle association J'M : la nouvelle association « Les Jeunions en Mouvement (J'M) » a été créée, une quarantaine de personnes était présente à l'assemblée constitutive du 15 mars.
- Rue des Vergers : M. le Maire fait le point sur la 2^{ème} tranche, il reste quelques finitions à faire ainsi que la signalétique
- Association foncière : l'association a effectué une visite terrain avec l'ensemble des membres pour faire un diagnostic sur l'état des chemins.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- Une étude pour le remplacement des ampoules (et certains lampadaires) de l'éclairage public par des LEDS est en cours.
- Participation à l'AG de l'amicale des donneurs de sang
- Participation à ERSTEIN à la cérémonie de remises des « fleurs », dans le cadre du concours des « villages fleuris » avec des membres de la commission « fleurissement »
- Affaire « RAPPE » : l'affaire est passée au tribunal ce jour 25 mars.

2022.03.09 – Rapport des commissions :

Mme Myriam VIX et François SCHNELL rappellent quelques rendez-vous importants :

- Journée citoyenne : **23 avril 2022.**
- Plantation des fleurs : **28 mai 2022**
- **08 avril 2022** : la commission « travaux », par une tournée dans le village, fera le point sur les différentes tâches à effectuer lors de la journée citoyenne.

2022-03-10 – Divers :

- Subvention pour « stage étudiant à l'étranger » :

M. le Maire rappelle aux conseillers que lors de la séance du 25 février 2022, il a été décidé d'attribuer une subvention de 220.- €/étudiant (limité à 1 mois) pour les stages étudiants effectués à l'étranger.

Il vient de recevoir une demande de subvention pour un stage à La Guadeloupe. La Guadeloupe étant un département français, la délibération ne peut s'appliquer, dans le respect de sa rédaction.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de faire une exception pour les territoires d'outre-mer vu la distance et le coût de la vie et décide de modifier la délibération prise le 25 février 2022 comme suit :

- **Subvention « stage étudiant à l'étranger » : 220.00 € / étudiant (limité à 1 mois). Cette subvention est accordée une seule fois, pour un étudiant jusqu'à 25 ans. Elle prend effet à partir du 01 janvier 2022. Exceptionnellement les stages effectués dans les territoires d'Outre-Mer peuvent bénéficier de cette subvention.**

Mme Michèle PARISOT MULLER :

- interroge M. le Maire sur la signification de « évènement ponctuel » au niveau du tarif de la salle festive. M. le Maire précise qu'il s'agit de location pour des $\frac{1}{2}$ journées.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- pose la question sur la création d'une page FACEBOOK. Mme Myriam VIX l'informe que l'étude est en cours.
- demande des nouvelles concernant le RPI et notamment le projet des deux autres communes. M. le Maire rappelle son courrier du 04 mars 2022 donnant date limite pour la conclusion de leur étude de faisabilité. (27 avril 2022).

La séance a été close à 21h40

Le secrétaire de séance : M. François SCHNELL

Les membres du conseil :

M. François SCHNELL

Mme Myriam VIX

Mme Céline PINTO qui donne procuration à M. Alfred INGWEILER

Mme Muriel ARON

M. Benjamin BALTZLI

M. Jacky KUNTZ

M. Richard ROBERT

Mme Sonia FROHN

Mme Perrine LUDWIG



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Mme Michèle PARISOT MULLER

M. Stéphane POUVIL

M. Nicolas STEPHAN

M. Patrick BLANCHONG

Le Maire :
Alfred INGWEILER



